



Monsieur le Président,

A l'issue de la négociation du 12 octobre sur le temps de travail et le régime indemnitaire (RI), l'intersyndicale avait fait le constat qu'il subsistait, malgré quelques avancées, d'incontournables points de blocage. L'intersyndicale s'estimait malgré tout, fondée d'attendre les versions définitives des textes présentées au Comité technique.

Dans le cadre de la Commission de concertation du 24 octobre, nous avons pris connaissance des documents présentés au prochain CT. L'Intersyndicale constate qu'il n'y a finalement eu aucune prise en compte depuis le 12 octobre de ses demandes majeures :

**Concernant le temps de travail, l'intersyndicale persiste à demander de :**

- Préserver une formule de travail sur 4 jours pour les agents du siège, nos arguments ont longuement été développés lors de la réunion.
- Prendre en compte la pénibilité de certains métiers et d'attribuer une réduction supplémentaire de 3 jours, au-delà des discussions actuelles, tenant compte de l'organisation de travail.

**Concernant le RI, l'intersyndicale, vous demande :**

- Un réel alignement par le haut du Régime Indemnitaire pour tous les grades dans le cadre du « socle grade » (cf. rapport au Comité Technique)
- L'augmentation du socle grade pour les catégories B et C
- Que la part fonction « encadrement » ne soit pas liée au grade ou au titre (responsable de service ou d'unité), mais au nombre d'agents encadrés (comme c'était le cas en Auvergne)
- La compensation de la prime de fin d'année en incluant une indemnité différentielle dans le RI des agents de l'ex Auvergne et les agents recrutés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Moyens humains :**

Nous demandons des moyens humains à la hauteur des besoins : nous déplorons de lourds dysfonctionnements dans les services et notamment ceux des lycées. L'absence des personnels titulaires n'est plus compensée par des renforts d'agents contractuels, ce qui ne permet plus d'assurer un service correct. Les postes vacants quant à eux ne sont plus automatiquement pourvus.

L'intersyndicale souhaite toujours, dans le cadre du dialogue social, œuvrer pour des échanges constructifs, respectant le bien-être au travail.

Cependant, eu égard aux « non-réponses » de l'exécutif aux demandes précitées, les syndicats UNSA, CGT, Cfdt, FSU déposent un **préavis de grève du mardi 7 novembre 2017 zéro heure au 22 décembre 2017 vingt-quatre heures.**

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations syndicales.

L'UNSA :  
C. DARPHEUILLE

CGT  
J. FIORENTINO

Cfdt  
V. HUBER

FSU  
C. VICTOR  
P. DUVERNY

*Reçu au secrétariat du Président*